

Délai: Au plus tard 5 jours avant le premier match amical
ou si le premier match amical a lieu à partir de mi-août : au plus tard le 20 août 2019



T2 Enregistrement des joueurs en ligne saison 2019/20

Les nouvelles demandes d'admission (formulaire T1) , les changements de clubs (T3), les échanges des unités de formation (T4) et les enregistrements type B (T6) et les enregistrements pour les filles d'un autre club (T8) se font toujours encore par fax, par courriel ou par poste. Ces joueurs / joueuses sont saisies de manière séparée dans MyHockey et n'ont rien à faire avec cet enregistrement en ligne. **Vous ne devez donc pas attendre, que ces joueurs soient ajoutés dans le système, afin de pouvoir boucler votre liste.** Veuillez procéder s.v.p. de la manière suivante, si vous voulez enregistrer vos anciens joueurs pour la nouvelle saison 2019/20:

1. Connectez-vous comme d'habitude sur **MyHockey** (<http://myhockey.swiss-icehockey.ch>) avec votre nom d'utilisateur MyHockey (votre numéro de club) et votre mot de passe. Après vous avoir connecté, cliquez sur le côté gauche sur "licences de joueurs". Deux listes s'affichent ensuite sur votre écran.
2. La première liste comprend les joueurs, qui avaient un enregistrement valable la saison passée. Si vous voulez **enregistrer** un joueur, maintenez son statut (en vert) sur "Activer cette licence". Si vous ne voulez PAS enregistrer le joueur, changer son statut sur "PAS activer cette licence". Si au dessous d'un joueur, que vous voulez enregistrer, vous voyez la mention "Attention: Joueur doit effectuer un transfert international", cela signifie, que vous pouvez enregistrer le joueur en question mais que son autorisation de jouer ne sera valable qu'après la validation du transfert international par la Fédération Internationale de Hockey sur Glace. Ce ne sera qu'à ce moment-là que le joueur apparaîtra sur la liste des joueurs sur MyHockey. Voir également point 7 de cette instruction. La deuxième liste (qui se trouve sous le symbole de cadenas) comprend des joueurs, qui n'ont plus eu d'enregistrements ces dernières années. Si vous voulez réactiver un tel joueur, changer son statut sur "réactiver cette licence".
3. Nous vous prions d'enregistrer/d'actualiser **l'adresse complète de chaque joueur** (qui a 12 ans et plus). Ces données **seront exclusivement destinées à une utilisation interne et ne seront pas transmis à des tiers** dans le cadre de la protection des données. L'enregistrement des adresses est facultative. Vous pouvez introduire l'adresse du joueur en cliquant sur le symbole derrière le nom du joueur. Une nouvelle fenêtre s'ouvrira. Dès que l'adresse aura été enregistrée, la couleur du symbole changera du rouge au vert. Vous pouvez sauvegarder à chaque moment votre enregistrement; vous ne devez donc pas introduire toutes les adresses en une fois. Un export de la liste des adresses pour votre utilisation interne est possible dans la gestion d'adresses de MyHockey (sous "gérer les adresses du club"). Une importation de votre propre banque de donnée est également possible. Merci de suivre les instructions à ce sujet sur MyHockey au dessus de la liste des joueurs.
4. Vous pouvez à tout moment sauvegarder votre enregistrement en cliquant en haut de la liste sur "**sauvegarder/actualiser**". Cela vous permet de poursuivre l'enregistrement plus tard. Si vous avez enregistré **tous** vos joueuses et vos joueurs et que vous n'avez plus de modifications à effectuer, boucler définitivement votre enregistrement en cliquant sur le **grand symbole de cadenas**. Si le bouclage n'était pas possible pour des raisons techniques, vous pouvez sans autre informer le DEJ par courriel (patrick.droz@sihf.ch), que vous avez définitivement finalisé votre liste et que les joueurs peuvent être validés dans MyHockey.
5. Vous avez désormais **bouclé** votre enregistrement. Le Département pour les Enregistrements de Joueurs (DEJ) obtient un message, que vous avez bouclé votre liste. Sur la base de ce message, le DEJ contrôle votre liste et la valide. Dès que cela aura été fait, vos joueuses et joueurs apparaissent sur la liste de joueurs en format PDF, qui peut être téléchargée sur MyHockey.

6. Le délai pour boucler cet enregistrement en ligne de vos joueurs est **au plus tard 5 jours avant la première rencontre amicale d'une de vos équipes**, respectivement au plus tard le **20 août 2019**, si cette première rencontre amicale a lieu à partir de mi-août. Le bouclage de l'enregistrement avant la première rencontre amicale a l'avantage, que les joueurs seront disponibles sur le système Reporter. Si vous avez des joueurs, qui se retirent d'une équipe après que vous ayez bouclé l'enregistrement, qui seront transférés ou qui ne peuvent pas jouer pour des raisons de blessure, vous pouvez informer le DEJ par mail **au plus tard jusqu'au 15 septembre 2019**, pour quels joueurs vous n'aurez pas besoin d'enregistrement. **Après cette date, plus aucune modification ne sera possible et chaque joueur enregistré sera facturé.** Si au moment de l'enregistrement global vous n'êtes pas sûr à 100%, si tel ou tel joueur aura besoin d'un enregistrement, désactivez-le. De tels joueurs peuvent être réactivés pendant toute la saison à l'aide du formulaire T1.
7. **Les transferts internationaux pour des joueuses et joueurs qui ont 18 ans ou plus sont liés à des frais.** Ces frais nous sont facturés par la fédération internationale de hockey sur glace (IIHF) et par l'ancienne fédération et nous devons les refacturer aux clubs. Les fédérations ne font pas de différence, s'il s'agit d'un top-joueur de LNA ou d'un joueur loisir de 4ème ligue. Merci de tenir compte de ce point AVANT d'envisager un transfert international. Les transferts internationaux pour des joueurs, qui n'ont pas encore 18 ans, sont gratuits. Les formulaires correspondants ainsi qu'une petite instruction peuvent être téléchargés sur le site de la SIHF sous www.sihf.ch/regio-league (sous règlements, directives et formulaires, transferts internationaux). Merci de remplir tous les formulaires et de les faire signer par le joueur (respectivement pas ses parents, si le joueur est mineur) et par votre représentant du club. Les joueurs étrangers peuvent être alignés lors des rencontres amicales, pour autant qu'ils aient été annoncés auparavant à la SIHF et qu'ils n'aient pas de contrat valable en NHL (un simple message courriel avec nom, prénom, date de naissance, nationalité et dernier club du joueur suffit).
8. **Attention: Tout joueur étranger a besoin d'un transfert international**, même, s'il n'a jamais été enregistré auparavant (à l'exception des joueurs espoirs étrangers, qui ont moins de 10 ans, qui n'ont jamais été enregistrés auparavant et qui sont nés en Suisse). Si le joueur étranger, qui n'a jamais été enregistré auparavant, habite en Suisse depuis au moins 18 mois, une attestation de domicile de la commune est à soumettre.
9. Nous vous remercions, qu'il faut compter avec un délai de 4 jours ouvrables pour tout enregistrement (nouvelle demande, réactivation, licence B, transfert, etc.) effectué pendant la saison. Les joueurs de la Regio League pourront également être enregistrés à court terme (p.ex. le weekend) moyennant un supplément.

Le Département pour les Enregistrements de Joueurs se tient à votre disposition pour de plus amples informations au numéro de téléphone 044 306 50 47 ou par courriel (patrick.droz@sihf.ch).

Swiss Ice Hockey / DEJ, le 19 juillet 2019